

N° 10-12

**BULLETIN D'INFORMATION
ET RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS**



DE LA PREFECTURE DE LA MARNE

du 19 octobre 2022

AVIS ET PUBLICATION :

- SERVICES DECONCENTRES :
 - DDT

- DIVERS :
 - DDFIP

Ce recueil est consultable à la préfecture de la Marne, 1, rue de Jessaint 51000 Châlons-en-Champagne et dans les trois sous-préfectures (Reims, Epernay et Vitry-le-François), ainsi que sur le site internet de la préfecture www.marne.gouv.fr (rubrique - Publications).

SOMMAIRE

SERVICES DECONCENTRES

Direction départementale des territoires de la Marne (D.D.T.)

p 4

- Arrêté préfectoral du **6 septembre 2022** portant désignation des membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture

DIVERS

Direction départementale des Finances Publiques de la Marne (D.D.F.I.P) p 7

- arrêté du **19 octobre 2022** relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la Direction départementale des Finances Publiques de la Marne

Services déconcentrés

Services déconcentrés

DDT



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ORIENTATION DE L'AGRICULTURE

**Le Préfet de la Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 313-1, R. 313-1 à R. 313-8 inclus,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, modifiée par la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et les décrets pris pour son application,

VU la loi d'orientation n° 2006-11 du 5 janvier 2006,

VU le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements,

VU le décret n° 83-1025 du 28 novembre 1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers,

VU le décret n°90-187 du 28 février 1990, modifié par le décret n° 2000-139 du 16 février 2000, relatif à la représentation des organismes syndicaux d'exploitations agricoles au sein de certains organismes ou commissions,

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006, modifié par le décret n°2008-297 du 1^{er} avril 2008, relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives,

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006, modifié par le décret n°2009-613 du 4 juin 2009, relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de la commission administrative à caractère consultatif,

VU l'arrêté préfectoral du 20 juin 2019 portant habilitation des organisations syndicales représentatives au niveau départemental,

VU l'arrêté préfectoral du 25 mars 2021, portant désignation des membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Marne,

VU la proposition de la Chambre d'agriculture de la Marne du 10 mars 2022

VU la proposition des Jeunes Agriculteurs en date du 27 juin 2022

Sur proposition de la directrice départementale des territoires

ARRETE

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 25 mars 2021 portant désignation des membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture est remplacé par :

La commission départementale d'orientation de l'agriculture (C.D.O.A.) de la Marne est présidée par M. le Préfet de la Marne ou son représentant et comprend les membres suivants :

- **le président du conseil régional ou son représentant,**
- **le président du conseil départemental ou son représentant,**
- **un président d'établissement public de coopération intercommunale ayant son siège dans le département ou son représentant, ou, le cas échéant, le représentant d'un syndicat mixte de gestion d'un parc naturel régional ou de pays :**

Titulaire : M. BERTON Roger

Suppléants : M. COCHEMÉ Bruno

- **la directrice départementale des territoires ou son représentant,**
- **le directeur départemental des finances publiques ou son représentant,**
- **trois représentants de la chambre d'agriculture dont un au titre des sociétés coopératives agricoles autres que celles ayant pour objet les activités de transformation des produits de l'agriculture :**

Titulaires :

M. CAILLET Alain
Mme SELOSSE Corinne
M. SANCHEZ Hervé

Suppléants :

M. PONCELET Thierry
Mme MOREAU Béatrice
M. MOUSSY Jean-François

- **le président de la caisse de mutualité social agricole ou son représentant,**
- **deux représentants des activités de transformation des produits de l'agriculture :**

Titulaires :

M. DESCOTES Gilles
M. JARRY Jean-Pascal

Suppléants :

M. MALHERBE Vincent et M. BACROT Julien
M. COSSARD Philippe

- **huit représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilités en application de l'article 1^{er} du décret n° 90-187 du 28 février 1990 modifié, susvisé :**

pour la Fédération Départementale des Syndicats des Exploitations Agricoles, du Syndicat Général des Vignerons et des Jeunes Agriculteurs

Titulaires :

M. LAGNEAUX Joël
M. LANCELOT Bruno
M. BERTEMES Fabrice
M. AUBRY Antonin
M. GALICHET Théo
M. MALOISEAUX Bernard

Suppléants :

M. MOURROT Denis et M. LOILLIER Bruno
M. LANFROY Roger et M. VLUGGENS Cyril
M. DURAND Rémi
Mme. SAVOYE Mathilde
M. BOUCQUEMONT Julien
M. LECLERE Jacques et M. GERARD Jacques

Mme LE BRUN Sylvie

M. HENRY Pierre et M. CHARPENTIER Philippe

pour la Coordination Rurale :

Titulaires :
M. COLLARD Éric

Suppléants :
M. CHARPENTIER Franck et M. GRANDHOMME
Yannick

- **un représentant des salariés agricoles :**

Titulaire : M. SAINZELLE Jean-Claude
Suppléants : M. POUYET Pascal

- **deux représentants de la distribution des produits agroalimentaires :**

Titulaires :
M BONVALLET Philippe
M. RAVILLON Philippe

Suppléants :
M. PREVOTEAU François
M. PIERRE Dominique

- **un représentant du financement de l'agriculture :**

Titulaire : M. HINCELIN Philippe
Suppléants : M. MARX Benoît et M. CAYE Jean-Paul

- **un représentant des fermiers-métayers :**

Titulaire : M. PERARDEL Benjamin
Suppléants : M. ADAM Patrick et M. PLANCON Mathieu

- **un représentant des propriétaires agricoles :**

Titulaire : M. GIRONDE Francis
Suppléants : M. TREPO Bertrand

- **un représentant de la propriété forestière :**

Titulaire : M. LEGENDRE Jean Christophe
Suppléants : Mme WILLAUME Françoise et M. GIRARD François

- **deux représentants d'associations agréés pour la protection de l'environnement :**

Titulaires :
M. THOMAS Bruno
Mme PETERS Muriel

Suppléants :
M. BURLAT Pascal et M. RADET Philippe
M. OLIVIER Michel

- **un représentant de l'artisanat :**

Titulaire : M. BERREKLA Walter
Suppléants : M. BOULANT Michel

- **un représentant des consommateurs :**

Titulaire : Mme GERARD Catherine
Suppléants : Mme LORIN Pascale et Mme MACHET Josselyne

- **deux personnes qualifiées :**

Titulaires :

M. FLOQUET Constant

M. DIDIER Nicolas

Article 2 :

L'arrêté préfectoral du 25 mars 2021, portant désignation des membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Marne est abrogé.

Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Marne et Madame la Directrice Départementale des Territoires de la Marne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Marne, et dont une ampliation sera notifiée à chacun des membres de la commission.

Châlons-en-Champagne le 6 septembre 2022

Le Préfet,



Henri PREVOST

Divers

Divers

**Direction Départementale des Finances
Publiques de la Marne**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale
des Finances publiques de la Marne**
12 rue Sainte-Marguerite
51022 Châlons-en-Champagne CEDEX

Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la Direction départementale des Finances publiques de la Marne

Le directeur départemental des finances publiques de la Marne

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral DS 2020-085 du 8 juin 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques de la Marne ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Le centre des finances publiques de Sézanne sera exceptionnellement fermé au public le 20 octobre 2022.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1^{er}.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 19 octobre 2022
Par délégation du préfet,
L'Administrateur général, Directeur des Finances
publiques de la Marne

L'Administrateur général des Finances publiques
Par délégation
La Responsable Adjointe de la Division Stratégie
Ressources Humaines et Concours


Bérengère MESTRUDE